

Communiqué de presse

5 décembre 2016

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : L'ETAT DOIT PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT

Dans un contexte anticyclonique aggravé par des températures hivernales, la région Auvergne-Rhône-Alpes est confrontée depuis une dizaine de jours à une pollution atmosphérique croissante.

*Cette situation suscite la réaction suivante d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, vice-président du conseil régional délégué à l'environnement et au développement durable et **président d'ATMO AURA**, l'agence (AASQA) spécialisée dans la surveillance de la qualité de l'air régional.*

« Dans le contexte de détérioration manifeste et inacceptable de la qualité de l'air qui touche désormais une grande partie du territoire régional, **l'impératif de protection de la santé des populations exige que :**

- le dispositif de gestion des épisodes de pollution, qui concerne déjà 4 départements, soit étendu à l'ensemble du périmètre régional
- les élus soient mieux associés à la gestion des épisodes de pollution
- **des mesures concrètes et d'application immédiate** soient prises par l'autorité administrative en envisageant notamment **une régulation effective de la circulation des poids lourds en transit** telle qu'elle est demandée en vain depuis maintenant plusieurs années par les acteurs de certains territoires ».